

POUR LES EXPOSANTS PROFESSIONNELS :

**Pour valider votre inscription et la réservation de votre emplacement,
vous devez joindre obligatoirement à votre dossier :**

UN EXTRAIT KBIS datant de moins de 3 mois

POUR LES EXPOSANTS QUI NE SONT PAS DES PROFESSIONNELS :

**Pour valider votre inscription et la réservation de votre emplacement,
vous devez joindre obligatoirement à votre dossier :**

- **UNE COPIE RECTO-VERSO DE VOTRE CARTE D'IDENTITE ou DE VOTRE PASSEPORT**
- **et l'ATTESTATION SUR L'HONNEUR ci-dessous (stipulant que vous n'avez pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile)**

Je soussigné(e) :

NOM : PRENOM :

Né(e) le /___/___/___/ à

Domicile :

Titulaire de la pièce d'identité n°

délivrée le /___/___/___/ par.....

Atteste sur l'honneur :

- n'être pas inscrit au registre du commerce et des sociétés, vendre exclusivement des objets personnels
- ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Fait à le /___/___/2026 Signature :

L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

LOTS pour LA TOMBOLA

Le comité des fêtes souhaiterait mettre en place pour la première année une tombola.
Et pour la réaliser, nous vous sollicitons, dans la mesure de vos possibilités, pour mettre à notre disposition un lot gracieusement. Les lots devront être remis le matin du marché de Noël avant 10h.
Le tirage aura lieu dans l'après-midi et les exposants donateurs seront cités.
Le comité des fêtes vous remercie de votre générosité par avance.

Autorisation de publication – Droit à l'image

Pendant la journée du marché de Noël, un membre du comité des fêtes est susceptible de prendre des photos qui pourraient être publiées dans le journal communal.

Je soussigné(e) _____ autorise par la présente, la publication de photos dans le journal de la commune « l'Ulmeusien ».

Je peux demander le retrait de la publication à tout moment sur simple demande par e-mail au comité des fêtes. Cette autorisation sera conservée par Mme Blanc, trésorière.

Fait à le /___/___/2026 Signature :

Dossier d'inscription à retourner avant le 15 septembre 2026

**avec une copie recto verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité
ou de votre extrait Kbis, l'attestation sur l'honneur pour les exposants non professionnel,
et le règlement de l'emplacement réservé, par chèque,
à l'ordre du comité des fêtes de Le Meux, à l'adresse suivante :
Mme BLANC Florence 4 ruelle du petit muid 60880 LE MEUX**

Fait à le /___/___/2026 Signature :

**Chaque candidature sera soumise à l'acceptation du comité des fêtes de Le Meux.
Les emplacements seront attribués en fonction de la nature des produits vendus.
Votre inscription vous sera confirmée par mail fin septembre.
Les dossiers incomplets seront considérés comme nuls.**